

Challenge Information Voyageur Thème : Mobilité responsable

Foire aux questions

Thème du challenge

La solution doit-elle obligatoirement adresser tous les publics ou peut-on en choisir un seul ?

Île-de-France Mobilités a pour mission de proposer des solutions pour l'ensemble des usagers (usager régulier, usager occasionnel, scolaire, personne à mobilité réduite, cyclistes etc). Les usagers types présentés doivent servir d'aide pour la construction des projets et des dossiers de candidature.

La solution peut néanmoins adresser un public en particulier, surtout s'il s'agit d'une spécialisation du candidat.

Peut-on proposer des solutions d'information voyageurs mais pas nécessairement en lié à la mobilité responsable ?

Il n'est pas nécessaire de modifier une solution déjà pensée pour l'information voyageurs, afin de pouvoir répondre spécifiquement à la thématique "mobilité responsable". Néanmoins, le dossier devra mettre en avant clairement la valeur ajoutée de la solution sur l'un des 3 enjeux suivants :

- **Sanitaire** : répondre aux enjeux à court et moyen termes posés notamment par la situation sanitaire actuelle sur nos déplacements (régulation de l'affluence, distanciation etc.) mais également à long terme pour la promotion de l'activité physique et la vie active en ville.
- **Social** : rendre l'offre de mobilité plus inclusive et mobiliser la solidarité entre les usagers pour améliorer l'accès et l'expérience aux personnes en difficultés ou avec des contraintes de déplacements.
- **Environnemental** : Développer une mobilité responsable du point de vue de l'utilisateur (prendre conscience de l'impact environnemental des mobilités), mais également pour les producteurs de services numériques (éco-conception des services numériques).

La thématique du Challenge doit-elle être formalisée sous la forme d'un projet nouveau ou peut-elle être une partie nouvelle améliorant une proposition existante pour la société qui candidate ? (Question posée lors du lancement).

La solution proposée peut être une amélioration d'une proposition existante afin de répondre à la thématique de la mobilité responsable. Plus précisément, la solution proposée doit adresser les problématiques d'au moins un des trois enjeux sanitaires, sociaux ou environnementaux.

Vous pouvez vous référer aux attentes des usagers détaillées pour ces trois enjeux dans le support de la réunion de lancement, présent sur la [page du challenge sur le site d'Île-de-France Mobilités](#).

Dossiers de candidature

Peut-on envisager de diffuser la liste des challengers intéressés pour créer des synergies ?

Si vous souhaitez obtenir des coordonnées, nous vous remercions de bien vouloir nous écrire à challenge@iledefrance-mobilites.fr

Il est à noter qu'Île-de-France Mobilités ne traitera qu'avec une seule entité dans le cadre de la convention de financement. Il est donc demandé aux candidats de s'organiser en amont, afin de désigner cette entité.

Vous demandez de joindre des illustrations, doit-on faire une démonstration technique dès le dossier de candidature ?

- Tout type d'illustration est bienvenu dans le dossier de candidature, dès lors qu'elle donne à voir clairement le fonctionnement dans la solution. (Images, vidéo, présentation powerpoint, schémas etc.)
- Il sera demandé aux candidats finalistes de présenter une démonstration.

Quel est le niveau de détail attendu dans le dossier ?

Autant que nécessaire pour permettre au jury de bien comprendre quelle est la réponse apportée à chaque critère de sélection et de se projeter concrètement dans une mise en œuvre de la solution.

Les documents attendus sont précisés dans le règlement article 4.3.

- **Le [formulaire de candidature](#),**
- Un dossier sous format zip comprenant :
 - Sous un format PowerPoint et d'une longueur de trois (3) pages maximum, une **synthèse des éléments clés du dossier** :
 - Description du contexte et éléments de diagnostic : quelle est la réponse apportée par le projet à la thématique du Challenge ? ;
 - Description synthétique de l'action mise en place : contenu, déroulement de l'action, public visé, objectifs, suivi et évaluation, moyens alloués (financiers, humains et matériels) ;
 - Les facteurs clés de réussite, analyse de risque ;
 - Sous un format PowerPoint d'une longueur de quinze (15) pages maximum, une **présentation détaillée de la solution proposée** permettant d'identifier clairement les réponses aux critères de sélection (critères d'usages, techniques et économiques détaillés dans l'article 5). Il est possible de joindre des illustrations (photos, cartes, schémas, vidéo, liens URL) pour appuyer la présentation détaillée. Ces éléments complémentaires ne sont pas décomptés dans le volume de 15 pages ;
- Sous un format Word d'une (1) page, **une lettre d'accompagnement** confirmant la candidature signée du responsable de l'organisation ou de son représentant. Les informations de contact du Porteur du projet (courriel, numéro de téléphone), doivent être indiqués dans cette lettre ;

- L'attestation *de minimis* complétée (modèles d'attestation en annexes du règlement).

Comment vous transmettre le dossier ?

Sur le site d'Île-de-France Mobilités, sur la page dédiée au challenge (<https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/lancement-challenge-information-voyageurs-2020>), se trouve un formulaire à remplir au moment du dépôt du dossier et contenant un lien pour uploader le dossier. Les formats acceptés sont : zip, pdf, word, ppt, mkv, mp4. La taille maximale du dossier est de 10 MB.

Si le candidat rencontre des difficultés à transmettre son dossier en raison de la taille de celui-ci, il est invité à contacter challenge@iledefrance-mobilites.fr

Ma structure perçoit des aides publiques, est-il possible de les cumuler avec une récompense octroyée au titre du Challenge ?

Dans le cadre du « Challenge Informations Voyageurs », l'article 6.5 du règlement précise que les subventions octroyées aux lauréats sont susceptibles d'être qualifiées d'aides d'état soumises au régime de minimis (règlement n°1407/2013 de la Commission européenne).

Une aide d'état est définie au sens du droit européen comme une aide publique, qui procure un avantage sélectif et qui affecte la concurrence ainsi que les échanges au sein de l'Union Européenne (CJCE, 11 juillet 1996, SFEI, aff. C-39/94). A ce titre, les aides d'état sont jugées incompatibles avec le marché intérieur par la Commission Européenne (Article 107§1 TFUE), et toute aide doit être autorisée par cette dernière.

Il existe, d'une part, des régimes d'aides notifiées par l'Etat à la Commission Européenne ; et d'autre part, des aides d'état exemptées de notification en vertu de deux règlements européens (le règlement n°1407/2013 concernant les aides d'état de minimis, et le règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014). Ces textes prévoient notamment des règles de cumul entre les différentes aides d'état.

Afin de vous aider à compléter l'attestation de minimis demandée, vous trouverez via le lien ci-joint une circulaire du Commissariat général à l'égalité des territoires qui donne notamment des exemples d'application de ces règles de cumul, ainsi qu'une liste des aides nationales ayant été qualifiées comme aides d'état de minimis en 2017 : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat/les-aides-de-minimis> .

Si le montant de mon attestation de minimis cumulé à une des récompenses du Challenge dépasse le seuil fixé par l'Union Européenne, ai-je le droit de déposer un dossier de candidature ?

Si le montant inscrit sur votre attestation de minimis cumulé à la plus faible récompense attribuée aux lauréats du Challenge dépasse le plafond autorisé par les règlements, il vous sera impossible de percevoir cette récompense, ou une récompense plus élevée.

Cependant, nous vous encourageons tout de même à déposer votre dossier. Même si la récompense ne pourra vous être octroyée, ce dernier sera tout de même étudié par notre jury composé entre autres de personnes issues de l'écosystème start-ups.

Est-ce possible de proposer un service qui nécessitera un financement par la suite de la part d'IDFM ? (Question posée lors du lancement).

Les subventions du challenge ne pourront dépasser la dotation globale de 200 000€ répartie entre les trois lauréats et telles que décrites dans l'article 6.1 du règlement.

Le challenge est-il ouvert également aux projets hardware ? (Question posée lors du lancement).

Le Challenge est ouvert à toute solution innovante permettant d'améliorer l'information voyageurs face aux enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux, qu'elle soit hardware ou software.

Récompenses et budget

Comment l'enveloppe budgétaire est-elle répartie ?

Une dotation globale de 200 000€ est répartie comme suit :

- Lauréat vainqueur : 80 000€
- Lauréat en deuxième position : 60 000€
- Lauréat en troisième position : 40 000€

Ces récompenses sont attribuées dans le cadre de convention de financement, en deux temps : 1) à la signature, 2) à la réalisation du POC.

20 000€ sont également dédiés à l'accompagnement & coaching d'un ou plusieurs lauréats, en fonction de la maturité et du potentiel des solutions.

Pouvez-vous expliciter la différence entre l'accompagnement et le POC?

L'accompagnement a pour objectif de permettre à une start-up qui ne serait pas tout à fait mature de solidifier sa solution / son modèle économique, et de lui faire gagner en visibilité auprès des opérateurs et des partenaires d'Île-de-France Mobilités. Elle peut être proposée à l'un des trois lauréats ou aux trois lauréats selon le niveau de maturité.

Les vainqueurs du challenge devront réaliser un POC (Proof of Concept) ou expérimentation de leur solution en collaboration avec Île-de-France Mobilités, afin de tester leur solution sur le réseau francilien.

Qu'est-ce qu'une convention de financement ?

Il s'agit d'un accord passé entre Île-de-France Mobilités et les lauréats décrivant l'ensemble des conditions d'attribution de la dotation.

Critères et attendus

Quelles sont les attentes d'IDFM vis-à-vis des propositions ?

Les finalistes et lauréats seront évalués selon les critères suivants :

- **Critères d'usage (40%) :**
 - Valeur ajoutée pour les usagers par rapport aux attentes exprimées par les associations de voyageurs à l'occasion de la journée de lancement sur un ou plusieurs des différents enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux. Ces attentes sont mises à disposition sur le site d'Île de France Mobilités ;
 - Nouveauté et aspect différenciant de la solution ;
 - Cohérence avec les actions d'Île de France Mobilités et son rôle d'Autorité Organisatrice de la Mobilité.
- **Critères techniques (35%) :**
 - Evolutivité de la solution (possibilité faire évoluer en fonction des besoins des usagers, de déployer facilement les évolutions, etc.) ;
 - Fiabilité de la solution ;
 - Clarté des conditions de mise en œuvre disponibilité des sources d'information nécessaires, précisions sur les partenaires éventuellement nécessaires à

- mobiliser,
- proposition d'une première feuille de route / de grandes étapes de mise en œuvre) ;
- Qualité de l'analyse de risque et des propositions associées ;
 - Création / mise à disposition de communs (développement d'interfaces de programmation et logiciels ouverts et mutualisés, mise à disposition des données et/ ou de méthodes, etc.).
- **Critères économiques (25%) :**
 - Solidité des ressources de l'organisation (présentation d'un modèle économique pérenne afin que le projet se poursuive après le soutien financier apporté) ;
 - Cohérence du coût global au regard de la répartition des coûts du projet.

Attendez-vous une solution clé en main ou une solution customisée aux besoins ?

Les deux sont acceptables, si elles satisfont les critères et peuvent être mises en œuvre dans un délai raisonnable. Île-de-France Mobilités ne recherche pas nécessairement une solution tout-en-un. Des briques technologiques couvrant un aspect de l'information voyageur sont tout à fait bienvenues.

La création de « biens communs » est-elle nécessaire ?

Île-de-France Mobilités met à disposition des ressources pour l'ensemble des usagers et des personnes qui souhaitent développer des projets dans le domaine des mobilités.

A ce titre, la possibilité d'alimenter ces éléments en accès libre est un plus que nous encourageons mais ne sera pas discriminant. Il est à noter que l'on ne demande pas nécessairement la mise en commun d'éléments techniques ou stratégiques ; il peut également s'agir de méthodologies, de retours d'expériences etc.

Jury

Qui sont les membres du jury ?

Le jury sera composé de 5 à 20 personnes. L'identité et la qualité des membres du jury, seront rendues publiques sur le site internet d'Île-de-France Mobilités, 15 jours avant la date de démarrage des auditions des candidats.

Il sera présidé par la présidente de la Région Île de France et d'Île-de-France Mobilités, Valérie Pécresse, et composé de représentants d'association d'usagers, d'experts reconnus du domaine de la mobilité et de l'innovation, d'une entreprise de transport et d'un fonds d'investissement, sélectionnés par la présidente du jury. Les représentants d'Île-de-France Mobilités, les représentants d'association d'usagers et les experts reconnus du domaine de la mobilité disposent d'une voix délibérative. Les représentants de l'entreprise de transport et du fonds d'investissement disposent pour leur part d'une voix consultative.

Calendrier

Quand pourra-t-on connaître les dates de la finale et de la cérémonie de récompense ?

Un Save The Date sera envoyé au cours de l'été.

Quand les finalistes sont-ils avertis ?

Les candidats retenus seront avertis courant novembre.

Open

Data

Île-de-France Mobilités pourrait-elle dans le cadre du challenge acquérir ou négocier des accès à des APIs d'opérateurs de flottes de vélos, de covoiturages, etc. pour en faire profiter les candidats ?

A ce stade, les données à disposition pour les candidats sont celles du portail Open Data d'Île-de-France Mobilités, en plus de celles qu'ils pourraient eux-mêmes récolter.

Une discussion pourra être envisagée avec les projets lauréats et les opérateurs si l'accès à ces données est nécessaire au fonctionnement de la solution.

Quelles sont les limites d'utilisation gratuite des API ?

- Requête unitaire = 1 million de requêtes quotidiennes
- Requête globale : 1000 requêtes quotidiennes
- Calculateur d'itinéraire : 20 000 requêtes quotidiennes

Quelle est la fréquence de mise à jour des données des prochains passages ?

La mise à jour se fait en continu.

Dans le cadre du challenge, s'il manque certaines informations est-ce que l'on peut faire des hypothèses sur le fait que ces données soient accessibles ?

Toute nouvelle mise à disposition de données nécessite une discussion avec les opérateurs. Cette discussion peut être envisagée en fonction des solutions lauréates, sans en garantir l'aboutissement.

Est-il obligatoire d'utiliser les ressources du portail Open Data ?

Non, vous pouvez utiliser d'autres sources d'information dont vous disposez. Les données mises à disposition via le portail Open Data sont transmises contractuellement par les opérateurs et sont utilisées par Île-de-France Mobilités aujourd'hui.